



CITEO PRO

Société par actions simplifiée

Au capital de 30.000 euros

Siège social : 50, boulevard Haussmann, 75009 Paris

978 523 645 RCS Paris

(la « **Société** »)

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES
DE LA FILIERE EMBALLAGES DE LA RESTAURATION
DU 14 JUIN 2024**

Ordre du jour

1. *Présentation pour avis* du plan d'action visant à développer le réemploi et la réutilisation des emballages de la restauration (actions soutenues et conditions d'attribution des financements) ;
2. *Présentation pour avis* des modulations des contributions financières ;
3. *Présentation pour information* du calendrier du déploiement du service de collecte (ouverture du référencement, etc.).

I. Registre de présence

Le 14 juin 2024 à 11h,

Les membres du Comité des Parties Prenantes de la filière emballages de la restauration (le « **Comité** ») de la société Citeo Pro se sont réunis par vidéo conférence via l'application Teams, sur convocation de la Directrice de la Société en date du 4 juin 2024 adressée par voie électronique.

Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes de la filière emballages de la restauration de Citeo Pro :

Au titre du collège « producteurs » :

- M. Ludovic MATRIAS, titulaire, représentant de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) ;
- M. Stéphane MAURIN, suppléant, représentant de la Confédération des Grossistes de France (CGF) ;
- M. Frédéric STAFANI, suppléant, représentant de la Confédération des Grossistes de France (CGF) ;
- Mme Frédérique LEHOUX, titulaire, représentante du GECO Food Service.

Au titre du collège « opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets » :

- Mme Catherine JUNG, titulaire, représentante de l'Alliance Recyclage ;
- Mme Laure BOMY, titulaire, représentante de la Fédération Nationale des Boissons (FNB) ;
- Mme Célia RENNESSON, titulaire, représentante de Réseau Vrac et Réemploi ;
- Mme Lucia PEREIRA, suppléante, représentante de Réseau Vrac et Réemploi.

Au titre du collège « collectivités territoriales » :

- Mme Sylviane OBERLE, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF) ;
- M. Bertrand BOHAIN, titulaire, représentant du Cercle National du Recyclage.

Au titre du collège « associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs » :

- M. Olivier ROYER, titulaire, représentant de l'Association de Défense, d'Education et d'Information du Consommateur (ADEIC) ;
- Mme Julie VANHILLE, suppléante, représentante de l'Association de Défense, d'Education et d'Information du Consommateur (ADEIC).

Est absent :

Au titre du collège « producteurs » :

- La représentante de l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA).

Au titre du collège « collectivités territoriales » :

- Le représentant de Villes de France.

Au titre du collège « associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs » :

- La représentante de Zero Waste France ;
- La représentante de France Nature Environnement.

Assistent également à la réunion, en tout ou partie :

- Marc GAZAVE, Censeur d'Etat ;
- Valentin FOURNEL, Directeur Eco-conception et Réemploi ;
- Julien DUBOURG, Directeur Client et Marketing ;
- Sabine HALTEBOURG, Directrice Citeo Pro ;
- Clara SELIGMANN, Responsable Affaires institutionnelles, Citeo ;
- Clémence DEFOULOUY, Chargée de mission Agrément et Concertation, Citeo.

Le registre de présence fait état des membres du Comité et des représentants de la Société assistant à la réunion du Comité par tout moyen de télécommunication.

Frédérique LEHOUX préside la réunion en sa qualité de Présidente du Comité des Parties Prenantes de Citeo Pro (la « **Présidente** »). Clara Seligmann est désignée comme secrétaire de la réunion des Comités (la « **Secrétaire de séance** »).

En présence du quorum requis par le règlement intérieur, le Comité a valablement délibéré sur les projets soumis à leurs avis.

II. Saisine pour avis

1. Présentation pour avis du plan d'action visant à développer le réemploi et la réutilisation des emballages de la restauration

La Présidente propose au Comité des Parties Prenantes de la filière emballages de la restauration de Citeo Pro d'approuver le plan d'action visant à développer le réemploi et la réutilisation des emballages de la restauration.

Comité Parties Prenantes Citeo Pro - Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Fédération du Commerce et de la Distribution : **Avis favorable**
- Confédération des Grossistes de France : **Avis favorable**
- GECO Food Service : **Avis favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Alliance recyclage : **Avis favorable**
- Fédération Nationale des Boissons : **Avis favorable**
- Réseau Vrac et Réemploi : **Avis favorable**

Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable**
- Cercle National du Recyclage : **Avis favorable**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Association de Défense, d'Education et d'Information du Consommateur : **Avis favorable**

Avec neuf (9) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et zéro (0) abstention, le Comité approuve à l'unanimité des présents le plan d'action visant à développer le réemploi et la réutilisation des emballages de la restauration.

2. Présentation pour avis de la proposition de modulation des contributions financières

La Présidente propose au Comité des Parties Prenantes de la filière emballages de la restauration de Citeo Pro d'approuver la proposition de modulation des contributions financières.

Comité Parties Prenantes Citeo Pro - Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Fédération du Commerce et de la Distribution : **Avis favorable**
- Confédération des Grossistes de France : **Avis favorable**
- GECO Food Service : **Avis favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Alliance recyclage : **Avis favorable**
- Fédération Nationale des Boissons : **Avis favorable**
- Réseau Vrac et Réemploi : **Avis favorable**

Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable**
- Cercle National du Recyclage : **Avis favorable**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Association de Défense, d'Education et d'Information du Consommateur : **Avis favorable**

Avec neuf (9) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et zéro (0) abstention, le Comité approuve à l'unanimité des présents la proposition de modulation des contributions financières.

En application du règlement intérieur du Comité des Parties Prenantes, les membres du Comité avaient la possibilité de compléter leur vote par la transmission d'éléments écrits jusqu'à trois jours ouvrés après la réunion.

La Société déclare n'avoir reçu aucun avis circonstancié dans le délai de trois jours ouvrés suivant la réunion.

Présidente du Comité des Parties Prenantes Citeo Pro

Frédérique LEHOUX, Geco Food Service

Frédérique lehoux

**Scrutateur – Comité Parties Prenantes
Citeo Pro**

Bertrand BOHAIN, Cercle National du
Recyclage

BB Bohain